

EDITORIAL :

LES FORMES QUOTIDIENNES DE L'ACCES AU FONCIER EN MILIEU RURAL OUEST-AFRICAIN

Eric Léonard, Jean-Pierre Chauveau, Ramané Kaboré¹

Depuis plus d'un siècle, et sans que la décolonisation ait constitué de ce point de vue une quelconque rupture, les questions foncières en milieu rural ouest-africain ont été essentiellement envisagées sous l'angle de l'action publique et des grandes opérations d'aménagement, de protection environnementale et de délivrance de documents administratifs – titres, certificats, concessions par bail emphytéotique, etc. Cette approche par la dimension macropolitique et administrative des dynamiques foncières a été renforcée depuis une quinzaine d'années sous l'effet de la multiplication des conflits politico-militaires, dont les enjeux fonciers ont constitué un ressort de mobilisation important (Rwanda, Côte d'Ivoire, Zimbabwe, Darfour, Madagascar, Kenya...), et, plus récemment, par l'explosion médiatique du phénomène des grandes concessions foncières consenties par des États africains à des firmes ou des intérêts souverains étrangers (Éthiopie, Soudan, Mozambique, Madagascar, Mali, Cameroun...). Cette focale particulière a contribué à la formulation des questions foncières en milieu rural ouest-africain en termes de «grands défis» auxquels les pouvoirs publics et l'aide internationale sont censés donner une réponse définitive².

Pour les raisons que l'on va voir, et sans ignorer la légitimité de cette orientation, ce numéro thématique en prend délibérément le contrepied pour s'intéresser aux formes quotidiennes et micro-contextualisées de la construction des droits fonciers en milieu villageois³. Les contributions qui le composent ont en effet pour objet les normes, pratiques et arrangements qui organisent les transferts de droits fonciers dans le cadre coutumier, hors du cadre légal, mais en toute connaissance de l'administration, qui ne peut que les constater à défaut de les reconnaître. Bien que les terrains d'études soient exclusivement situés au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire – ce qui permet aussi un « comparatisme de proximité » plus rigoureux -, les enseignements que l'on peut en tirer ont une portée plus générale.

Ces transferts (héritage des droits fonciers, délégation de droits entre époux ou au sein de la famille, transferts de droits de possession entre natifs et migrants sous des formes diverses, « vente » de terre, contrats agraires)

constituent, sous leurs formes variées et souvent foisonnantes, les rouages élémentaires par lesquels se reproduisent et se reconstruisent les rapports fonciers, qui, avant d'être des rapports des hommes à la terre, sont d'abord des rapports des hommes entre eux à propos de la terre. Or ces rouages élémentaires sont aussi ceux qui sont les moins bien connus (ou, ce qui revient au même, ceux qui semblent aller de soi) et rarement pris en compte dans leur complexité par les grandes opérations de formalisation des droits. Ils comportent en effet de nombreux aspects sociaux, culturels, identitaires, politiques qui interfèrent avec l'usage purement économique de la ressource foncière.

Dans cette perspective, les contributions ouvrent un certain nombre de « boîtes noires » qui sont généralement évoquées sans être véritablement documentées et prises en compte lorsque l'on raisonne en termes de macrodiagnostics et de « grands défis ». Ce sont pourtant ces rouages ordinaires qui ouvrent à la compréhension des enjeux concrets, par la connaissance des microprocessus et de leurs effets de composition. Ainsi peut-on justifier l'intitulé de ce numéro thématique de Territoires d'Afrique : «Enjeu foncier et dynamiques des rapports sociaux en milieu rural ouest-africain».

Les différents articles nous invitent en effet à explorer les formes quotidiennes de l'accès au foncier en milieu rural ouest africain et la façon dont cet accès est indexé à des positions sociales précises et multiples dans les arènes villageoises : avant d'être agriculteur ou éleveur, on est autochtone ou migrant, aîné de lignage ou cadet social, mari ou épouse, notable ou homme du commun, noble ou «casté», etc. Et c'est sur la base de cette indexation sociale que l'accès à la terre, les droits d'usage, de tirer un revenu de cet usage, de réaliser des aménagements sur la terre, de déléguer éventuellement cet usage à un tiers, voir d'en céder la jouissance pour une durée indéterminée ou de vendre la terre, sont sécurisés ou au contraire peuvent faire l'objet de remises en question parfois conflictuelles, comme les contributions à ce numéro en fournissent des exemples précis⁴.

¹ IRD, UMR GRED (IRD-UPV); IRD UMR GRED (IRD-UPV); Université de Ouagadougou.

² Voir sur ce registre les approches formulées par la Coopération française (Comité Technique Foncier et Développement, 2009) et la Banque Mondiale (World Bank, 2002 et 2009).

³ Un prochain numéro thématique de la revue Territoires d'Afrique sur les questions foncières abordera plus directement le sujet des interventions de protection environnementale, d'aménagement et de délivrance de titres fonciers.

⁴ Sur les rapports entre les registres d'appartenance sociopolitique et le contenu et modalités d'exercice des droits fonciers, voir les différentes contributions compilées par Jacob et le Meur (2010).

Les contributions prennent ainsi en compte le caractère multiple et composite des droits fonciers et, en particulier, leur dimension d'enclassement social – d'association systématique à des droits et obligations de caractère politique qui sont indexés aux contextes locaux de leur exercice. Elles abordent la question de l'accès à la terre en termes de faisceau de droits (Alchian & Demsetz, 1973 ; Schlager & Ostrom, 1992 ; Colin, 2004) portant sur différentes actions autorisées au regard des ressources dont la terre est le support, droits qui peuvent être détenus par différents individus ou groupes sociaux et dont l'exercice peut être régulé par des autorités différentes.

Les approches qui sont présentées dans ce numéro s'intéressent à la dynamique de ces droits au niveau de deux grandes sphères de relations sociales : d'une part, le cadre familial, très peu pris en compte en tant qu'espace social complexe par les grands inventaires relatifs aux « grands défis » fonciers, qui privilégient généralement une vision unitaire du ménage (à la fois cellule unique de décision et unité économique) ; et d'autre part, la sphère des rapports fonciers entre natifs et migrants, une distinction également peu abordée dans la littérature d'expertise, mais qui a joué un rôle historique déterminant dans la structuration sociopolitique des campagnes africaines, eu égard à l'importance de la mobilité dans la dynamique de ces sociétés depuis l'époque pré-coloniale⁵.

Ces deux sphères de relations sociales sont des espaces au sein desquels il est possible d'observer la façon dont les droits fonciers se construisent à travers divers processus de transfert des droits d'accès et d'usage de la terre : héritage (Bobo), délégation intra-conjugale (Soro), délégation intra-familiale entre générations (Bobo, Kouamé), installation de migrants (vis-à-vis desquels l'attribution de droits fonciers s'inscrit au cœur d'une démarche de construction et de renforcement de la "cité" villageoise, comme le souligne Zougouri), « vente » de terre (un vocable qui recouvre des réalités extrêmement diverses, mais qui sont souvent gommées dans la littérature experte au profit d'une conception univoque, la vente « complète » de l'ensemble des composantes du faisceau de droits), contrats agraires (dont le planté-partagé, analysé par G. Kouamé en Côte d'Ivoire, manifeste la vigueur et la variété des formes). Les textes présentés soulignent ainsi la forte indexation des droits effectivement exercés au sein des sociétés rurales africaines aux processus de transfert qui ont donné lieu à leur acquisition : selon l'origine de ces droits, les rapports sociaux qui lient les deux parties engagées dans le transfert, l'appartenance sociale du cédant et du bénéficiaire de ce transfert, le contenu des droits, c'est à dire les actions sur la terre socialement valides, variera dans une mesure parfois très large.

Ces considérations jettent un éclairage particulier sur la question de la sécurisation foncière, qui mobilise tant les experts du développement et les décideurs publics⁶. Il faut rappeler que l'objectif de sécuriser les droits par la délivrance de titres ou, dit plus directement, par la formalisation juridique des droits coutumiers, est une question aussi ancienne que la colonisation, qui a fait l'objet de tentatives répétées dès avant les indépendances (Kenya, Ouganda, Afrique occidentale française...), sans pour autant déboucher sur des résultats tangibles, puisqu'un pourcentage infime des droits coutumiers ont été enregistrés et, surtout, sont restés actualisés. Le discours, encore aujourd'hui dominant, selon lequel il ne saurait y avoir de sécurité pour les droits coutumiers hors du titre de propriété ignore à l'évidence les leçons de l'histoire. Or, c'est précisément par ces rouages que sont les diverses formes de transfert, transmission et délégation de droits que passe nécessairement la mise en œuvre des politiques de sécurisation et les réformes foncières. De sorte que si la plupart des contributions à ce numéro thématique ne traitent pas directement des politiques de sécurisation foncière, elles en dévoilent les bases micro-processuelles sur lesquelles sont censées opérer ces politiques, mais qu'elles ignorent bien souvent.

Donnons-en un exemple.

Un des arguments avancé pour justifier la mise en œuvre de réformes légales et des programmes de sécurisation est le caractère conflictuel couramment attribué aux systèmes fonciers villageois en Afrique subsaharienne. La question des conflits occupe en effet une place centrale dans les contributions qui composent ce numéro (Bobo, Chauveau et al., Kaboré, Kouamé). Mais au rebours du constat généralement avancé par la littérature d'expertise, les institutions internationales et de nombreux gouvernements, les situations foncières évoquées ici sont loin de correspondre à une insécurité généralisée et au développement de conflits systématiques et déstabilisants pour les sociétés. Les auteurs montrent que les systèmes fonciers et, plus largement, sociopolitiques villageois intègrent les tensions, les conflits, et ils insistent sur le caractère sociologiquement normal des situations conflictuelles. Les transferts de droits fonciers apparaissent comme des opérateurs de ces tensions, à la fois foncières et sociales, pas seulement dans le sens de leur activation et de leur conversion éventuelle en conflits (Bobo, Kouamé), mais aussi, parfois, en faveur de leur régulation et de leur apaisement (comme le montre Soro au sujet des prêts de terre entre conjoints, et Kouamé, au sujet du recours au « planté-partagé » comme alternative, acceptable au sein de la famille, à la vente de terre). Le cas ivoirien montre également qu'il serait extrêmement réducteur de faire des conflits fonciers une cause indépendante du conflit poli-

⁵ Voir sur ce sujet Kopytoff (1987), ainsi que les articles compilés par Chauveau, Jacob et Le Meur (2004).

⁶ Pour une présentation de l'argumentaire de la sécurisation via l'action publique, son histoire et ses enjeux, voir Colin, Le Meur et Léonard, 2009.

tico-militaire ivoirien. C'est plutôt dans la dérégulation et l'absence de compromis politique concernant les conditions de citoyenneté locale et nationale qu'il faut rechercher les raisons de l'instrumentalisation et de la politisation de la question foncière. Et dans ce cas, la relance brutale du programme de sécurisation par le titre de propriété privée, dans un contexte de post conflit fragile, peut comporter des dangers (Chauveau et al.).

De façon générale, les contributions à ce numéro révèlent que les conflits, dans la plupart des cas, sont normalement régulés par le recours combiné, parfois complémentaire, parfois concurrent, aux autorités administratives et aux autorités coutumières (Kaboré, Kouamé, Zougouri). Ces conflits sont ainsi, à la fois une occasion pour les représentants locaux de l'Etat d'affirmer leur légitimité, en alimentant les formes quotidiennes de la pratique administrative, et une opportunité pour les autorités coutumières de faire valoir les principes d'économie morale villageoise et la dimension religieuse du rapport à la terre (Zougouri), via, notamment, le recours aux pratiques mystiques. Dans les études de cas présentées, autorités administratives et coutumières, si elles peuvent être en concurrence, agissent plutôt sur le registre de la coopération ou de l'évitement et leur superposition n'apparaît pas comme un facteur systématique de conflictualité. Leurs actions sont plus généralement orientées par un critère surplombant de maintien de la paix sociale, au regard duquel le traitement des conflits et la défense des droits fonciers sont déterminés par un souci partagé de prendre en compte et de concilier la dimension privée (le droit donné à chaque individu de jouir des fruits de son travail et de ses investissements sur la terre) et la dimension collective (le droit donné à chacun, dans le moment présent et au sein des générations à venir, de disposer des ressources nécessaires à l'entretien de sa famille) de la sécurité foncière⁷. Cette convergence de critères n'exclut pas la mise à profit opportuniste des positions de pouvoir dans le traitement des litiges fonciers (Kaboré), mais ces tentatives sont généralement contrebalancées par la dimension dialectique du rapport entre la sphère coutumière et la sphère administrative.

En fin de compte, l'approche empirique des droits fonciers coutumiers par les pratiques locales de transfert montre l'étendue de leur complexité, mais aussi de leur caractère adaptatif et foncièrement contemporain – y compris lorsque intervient la dimension religieuse et mystique (Zougouri). Elle confirme qu'en fin de compte, c'est à l'aune des dynamiques des rapports sociaux et non du dogme de l'évolution inéluctable vers la propriété privée titrée qu'il convient de comprendre et d'évaluer les enjeux fonciers en milieu rural ouest-africain. C'est à ce repositionnement de la recherche et de l'expertise que ce Numéro thématique de Territoire d'Afrique espère contribuer.

Bibliographie

- Alchian A., H. Demsetz, 1973. The Property Right Paradigm, *Journal of Economic History*, 33(1) :16-27.
- Chauveau J.-P., J.-P. Jacob, P.-Y. Le Meur, 2004. Gouverner les hommes et les ressources. Dynamiques de la frontière interne, numéro thématique de la revue *Autrepart*, 30.
- Colin J.-Ph., 2004. Droits fonciers et dimension intra-familiale de la gestion foncière. Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique, Documents de travail de l'Unité de Recherche 095, N° 8, 27 p., <http://www.mpl.ird.fr/ur095/resultats/Documents%20de%20travail%20UR/8%20Colin.pdf>
- Colin J.-Ph., Le Meur P.-Y., Léonard E., 2010. Introduction générale : Identifier les droits et dicter le droit. La politique des programmes de formalisation des droits fonciers, in *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Colin J.-Ph., P.-Y. Le Meur, E. Léonard (eds), Paris, Karthala : 5-67.
- Comité Technique Foncier et Développement, 2009. Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud. Livre blanc des acteurs français de la Coopération, Paris, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes-Agence Française de Développement, 125 p. <http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/gouvernance-fonciere-et-securisation-des-droits-dans-les-pays-du-sud.pdf>
- Jacob J.-P., 2007. *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et gouvernement des hommes en pays winye*, Burkina Faso, Paris, IRD, Col. A travers champs, 281 p.
- Jacob J.-P., P.-Y. Le Meur (eds), 2010. *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, JParis, Karthala, 432 p.
- Kopytoff I., 1987. The Internai African Frontier: The Making of African Political Culture, in I. Kopytoff (éd.), *The African Frontier. The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press : 3-84.
- Schlager E., E. Ostrom, 1992. Property Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis, *Land Economics*, 68(3) :249-262.
- World Bank, 2002. *Transforming Institutions on Agricultural Land*, in *World Development Report 2003:Sustainable Development in a Dynamic World*, Washington, DC, The World Bank: 83-106. http://wdronline.worldbank.org/worldbank/a/c.html/world_development_report_2003/chapter_5_transforming_institutions_on_agricultural_land
- World Bank, 2009. *Managing Land and Water to Feed Nine Billion People and Protect Natural Systems*, in *World Development Report 2010: Development and Climate Change*, Washington, DC, The World Bank: 132-187. <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2010/Resources/5287678-1226014527953/Chapter-3.pdf>

⁷ Voir à ce sujet Jacob (2007).

Eric Léonard, Jean-Pierre Chauveau, Ramané Kaboré
EDITORIAL : LES FORMES QUOTIDIENNES DE L'ACCES AU FONCIER EN MILIEU RURAL OUEST-AFRICAIN 3

Samuel K. Bobo
RAPPORTS FONCIERS INTRAFAMILIAUX ET INTERGENERATIONNELS ACCES A L'HERITAGE ET EMERGENCE DES CONFLITS DANS UN VILLAGE GBÁ (CENTRE-OUEST IVOIRIEN) 7

Sita Zougouri
LES MIGRANTS ENTRE POUVOIR DES HOMMES ET POUVOIR DES "DIEUX" : LE TUTORAT FONCIER A BOUGNOUNOU (PROVINCE DU ZIRO, BURKINA FASO) 17

Marcelline Débégounou Soro
"L'ORSQUE MA FEMME CULTIVE UN CHAMP, JE SUIS HONORE DEHORS" : CONTRIBUTION A L'ECONOMIE FAMILIALE EN MILIEU RURAL IVOIRIEN 27

Georges Kouamé
DYNAMIQUE DU SYSTEME AGRICOLE ET PRATIQUE DE CONTRATS « PLANTE-PARTAGE », EN PAYS AGNI-SANWI (COTE D'IVOIRE) 35

Ramané Kaboré
ANALYSE DE CONFLITS FONCIERS ET LOGIQUES DES ACTEURS DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DANS LES RÉGIONS DU BAM ET DU YATENGA (BURKINA FASO) 43

Jean-Pierre Chauveau, Jean-Philippe Colin, Samuel Bobo, Georges Kouamé, Noël Kouassi, Moussa Koné
COTE D'IVOIRE : LA QUESTION FONCIERE A L'EPREUVE DE LA PAIX 53

Jean Marie Miossec
Notes et compte-rendus
A propos de l'Afrique indéfinie : pour une traversée du désert 61

A PARAITRE

Les politiques d'aménagement du territoire

T

ERRITOIRES D'AFRIQUE

A

N° 4

Octobre 2012



Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 Département de géographie - ATDDL



Enjeux fonciers et dynamiques des rapports sociaux en milieu rural Ouest-Africain

Numéro coordonné par :
 Eric Leonard
 Jean-Pierre Chauveau
 Ramané Kaboré



Sous la direction de :

Amadou DIOP, Professeur titulaire, Département de Géographie (FLSH - UCAD) - Coordonateur GERAD
John O. IGUE, géographe, Directeur du Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES)

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

Amadou DIOP, Professeur Titulaire, Département de Géographie UCAD
John O. IGUE, Géographe, LARES

COMITE EDITORIAL :

Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement (GERAD) Dakar ; Gouvernance Risque Environnement Développement (GRED) Montpellier, UNION ECONOMIQUE MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA), ONG SOS FAIM, Belgique, Pr. Amadou DIOP, Département de Géographie UCAD-DAKAR/GERAD, Pr. Jean Marie MIOSSEC, Université Paul Valéry Montpellier III, UMR-GRED, Pr Christel ALVERGNE, Fonds d'équipement des Nations Unis - Dakar, Dr. Gorgui CISS, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Mamadou KASSE, journaliste, Dr Fatou Maria DRAME, Université Gaston Berger de Saint Louis, Pr. Fabienne LELOUP, FUCaM, Académie Universitaire Louvain, Pr. John O. IGUE, Directeur scientifique du laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES) à Cotonou au Bénin, Mohamed ABDOUL, ENDA DIAPOL, Prosper Sedegna KEDAGNI, Chef de Division Aménagement du Territoire, UEMOA, Ouagadougou, Dr. Mame Arame SOUMARE, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Pr. Raffaele CATTEDRA, Université Paul Valéry, Montpellier III, Dr. Aminata NDIAYE, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Pr. Emérite Etienne Van HECKE, Division of Geography KULeuven, België, Dr. Eric LEONARD, socio-économiste, UMR-GRED, Montpellier ; Francis LALOË, Directeur de Recherche UMR-GRED, Montpellier, Jean-Pierre CHAUVEAU, Directeur de recherche émérite à l' UMR-GRED, Montpellier ; Dr. Camille RENAUDIN, géographe, UMR-GRED Montpellier ; Dr. Stéphanie DEFOSSEZ, Géographe UMR-GRED Montpellier, Dr. Paul NDIAYE Université Cheikh Anta Diop Dakar, Dr. Pape SAKHO, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Dr. Ndiacé DIOP, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Edmond SOUGUE, Economiste-Aménagiste, Toulouse, Dr Christophe EVRARD, Université Paul Valéry Montpellier III, Denis PESCHE, CIRAD ARENA, Montpellier, Pr. Betty WAMPFLER, IRC / Supagro Montpellier, Dr. Tony REY, Université Paul Valéry Montpellier III, Ibrahima THIOYE, Administrateur Civil, Sénégal..

ADMINISTRATION :

GERAD Sicap Sacré Cœur 3 villa 9231 BP 16473 Dakar-Fann, Tél (221) 33 869 37 93
Fax : (221) 33 827 94 99- email : ceta@geradsn.org ou gerad@orange.sn
Site web : www.territoires-dafrique.org

CONCEPTION / INFOGRAPHIE & MISE EN PAGE :

Bineta Dia TOURE, Dakar
Contact : bineta@geradsn.org

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION :

Stéphanie DEFOSSEZ, Montpellier
Contact : stephanie_defossez@hotmail.com

COMITE DE LECTURE :

Pr Daniel LATOUCHE, Centre urbanisation, culture et société, Institut Nationale de la Recherche Scientifique Université du Québec, **Pr. Ndiawar SARR**, ancien Recteur de l'Université Gaston Berger de Saint Louis, **Pr. Frédéric LEONE**, Université Paul Valéry Montpellier III, **Pr. Omar DIOP**, Université Gaston Berger de Saint Louis, **Pr. Jérôme ALOKO-NGUESSAN**, Directeur de Recherche, Institut de géographie tropicale, Côte d'Ivoire, **Pr. Moustapha TAMBA** Université Cheikh Anta Diop, **Pr. Etienne DOMINGO**, Université d'Abomey-calavi, Bénin, **Pr. Ousmane NEBIE**, Département de Géographie, Université de Ouagadougou, **Pr. Tanga Pierre ZOUNGRANA**, Université de Ouagadougou, **Pr. Alioune KANE**, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, **Pr. Ramatoulaye Diagne MBENGUE**, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, **Pr. Amadou Abdoul SOW**, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, **Pr. Freddy VINET**, Université Paul Valéry Montpellier III, **Pr. Ridha LAMINE**, Université de Sousse Tunisie, **Pr. Mongi BOURGOU**, Université de Tunis et Directeur de l'Ecole Normale de Tunisie, **Pr. Aziz IRAKI**, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rabat Maroc, **Pr. Samba KIMBATA**, Université Marien Nguouabi-Congo, **Pr. Adoté Blim BLIVI**, Université de Lomé-Togo, **Pr. Koffi AKIBODE**, Université de Lomé-Togo ; **Pr. Emérite Etienne Van HECKE**, Division of Geography KULeuven, België, **Pr Mamadou Moustapha SALL**, ancien Secrétaire Général CAMES-UCAD, **Pr Jacques GAGNON**, Université de Sherbrooke, Canada, **Pr. Mamadou DIOUF**, Université de Colombia USA, **Pr. Ibrahima THIOUB** Université Cheikh Anta Diop, **Pr. Abdou Salam FALL**.UCAD/ IFAN, **Pr Caroline PERRON**, Université Sherbrooke, Canada.

Amadou Diop, Professeur titulaire en géographie de l'aménagement, enseigne à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il effectue des missions d'enseignement à l'Université Paul Valéry de Montpellier III où il est membre du laboratoire UMR GRED (Gouvernance, Risque, Environnement, Développement). Praticien du développement territorial, il est à ce titre coordonnateur du GERAD et membre du conseil d'administration de l'ONG SOS FAIM Belgique.

John O. Igué, Professeur de géographie est auteur de plusieurs ouvrages sur l'Afrique. Il est actuellement Directeur scientifique du Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES) à Cotonou au Bénin.

« **Le Pôle Foncier Montpellier** est un groupement d'intérêt scientifique associant l'IRD, le Cirad, l'Institut agronomique méditerranéen et Montpellier SupAgro, qui a pour objectif de promouvoir et de développer les recherches et les formations à la recherche ayant pour objet les questions foncières rurales dans le pays du Sud. Il s'appuie à cette fin sur un réseau dense de partenariat avec des équipes de recherche au Nord et au Sud, en Afrique sub-saharienne en particulier. (informations sur <http://pole-foncier.fr>) <http://www.pole-foncier.fr>